

Paris, le 26 juillet 2019

Liquidation définitive du FCPI IR NextStage CAP 2018

(Vous n'avez aucune démarche à effectuer)

Madame, Monsieur,

Vous avez souscrit à des parts A (FR0011294115) du FCPI IR NextStage CAP 2018, constitué en novembre 2012.

Nous avons cédé les dernières participations du fonds et réalisons **une troisième et dernière distribution d'un montant de 0,03 euro par part A à compter du 31 juillet 2019**, avant de liquider le fonds définitivement et annuler les parts.

Pour mémoire le nominal des parts de 1 euro a été remboursé le 31 octobre 2018, puis vous avez bénéficié d'une deuxième distribution de 0,09 euro le 15 avril 2019.

Avec cette troisième distribution la performance finale du FCPI IR NextStage CAP 2018 (hors avantage fiscal à la souscription correspondant à 18% de réduction d'impôt sur le revenu) s'établit à +12% (hors retenue à la source) depuis l'origine.

La distribution ne requière aucune démarche de votre part.

L'établissement dépositaire de votre FCPI, la Société Générale Securities Services sera en charge du versement de votre solde. Si vous détenez vos parts :

- En nominatif pur (parts conservées chez le dépositaire) : vous recevrez directement un virement sur votre compte ou bien à votre adresse une lettre chèque du dépositaire.
- En nominatif administré (parts détenues sur votre compte titres personnel) : votre compte titres sera crédité automatiquement par votre organisme financier.



NextStageAM

La liquidation de votre FCPI fait l'objet d'un rapport du Commissaire aux comptes sur les conditions de sa réalisation. Ce rapport est tenu à votre disposition par courrier auprès de : NextStage AM, 19, avenue George V - 75008 Paris.

Nous vous remercions pour votre confiance et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre meilleure considération.

Fidèlement,

Grégoire SENTILHES

Président